



Demande de Nationalité française

Par **Moumia**, le **12/03/2016** à **11:25**

Bonjour

Née en 1983. Je suis une personne majeure qui a fait une demande de certificat de nationalité française par filiation maternelle.

Ma mere est née française en Algérie en 1960 et a conservé nationalité par déclaration de son père 1964.

La filition maternelle a été établie a l'état civil algerien. En 2012 ma mere a fait la transcription de l'acte de mariage a Nantes un livret de famille lui a été délivré par l'ambassade de France en algerie mais les enfants ne sont pas portés dessus.

Depuis 2013 j'ai exprimé une demande auprès du tribunal de châteaux des rentiers. Je n'ai pas de nouvelles le dossier est toujours en cours!!

Ma question est que faire de ça et ai je droit a la nationalité française?

Par **youris**, le **12/03/2016** à **11:54**

bonjour,

si votre mère avait la nationalité française à votre naissance, vous êtes française.

le mariage de votre mère n'a pas d'effet sur votre nationalité.

salutations

Par **Moumia**, le **12/03/2016** à **11:59**

Merci beaucoup pour votre réponse

En effet ma mère a obtenu sa nationalité avant ma naissance.

Seulement j'ai peur que du fait qu'elle n'est pas fait de démarches auprès de l'état civil français ait incidence sur mon droit a la nationalité